

## **MADAGASCAR**

### **Les droits de la personne humaine doivent être respectés**

*Index AI : AFR 35/001/02*

Amnesty International a pris acte ce jour (lundi 22 avril 2002) du nouvel accord politique conclu entre les deux prétendants rivaux à la présidence de Madagascar, et s'est déclarée vivement préoccupée par les récentes violations des droits humains commises dans ce pays, notamment par les homicides de deux femmes tuées par des soldats dans la ville de Fianarantsoa le 16 avril.

« *La zone de turbulences politiques que traverse Madagascar depuis plusieurs mois a débouché sur une vague de violations des droits humains que le monde extérieur a largement ignorée* », a déclaré l'organisation.

Depuis le début des troubles, provoqués par la contestation des résultats de l'élection présidentielle de décembre 2001, Amnesty International a reçu des informations faisant état d'homicides illégaux commis par les forces de sécurité, de mesures d'arrestation et de détention arbitraires, de menaces de mort et d'actes d'intimidation. Ces allégations de violations des droits humains se sont multipliées de manière spectaculaire au cours des dernières semaines.

Le 16 avril, deux femmes, qui se rendaient apparemment de leur village à un marché local pour y vendre de la nourriture, ont été abattues à Fianarantsoa par des soldats fidèles à Didier Ratsiraka, chef de l'État en exercice au moment du scrutin de décembre. Les violences s'étaient multipliées dans cette ville entre les sympathisants de Didier Ratsiraka et ceux de Marc Ravalomanana, adversaire du président sortant dans le cadre de cette élection. D'après les informations recueillies, un général, blessé au cours d'un échange de tirs à Fianarantsoa, a été assassiné ultérieurement à l'hôpital.

« *Ces morts font suite à une série d'événements consternants, au cours desquels les deux parties au conflit politique dont Madagascar est le théâtre ont totalement bafoué les droits humains. Aucun des deux camps ne s'est montré disposé à appeler au respect des droits fondamentaux* », a ajouté l'organisation.

Amnesty International est également profondément préoccupée par les informations selon lesquelles Roland Ravalomaso, qui militait en faveur de Didier Ratsiraka, est mort en détention peu après avoir été appréhendé par des sympathisants de Marc Ravalomanana. Ce militant avait été arrêté dans la capitale, Antananarivo, le 9 avril. Des sources hospitalières et policières auraient confirmé qu'il était décédé des suites de blessures à la tête infligées le même jour.

Au moins 35 personnes, dont plus de 20 civils, auraient été tuées depuis que les violences ont débuté. Outre les deux femmes précédemment évoquées, d'autres civils sont morts aux mains des forces de sécurité, dans des circonstances laissant à penser qu'elles ont fait un usage abusif de la force meurtrière.

Ainsi, dans la ville de Toamasina, des sources policières auraient confirmé que des membres de l'Organe mixte de conception (OMC), composé de militaires et de policiers, avaient ouvert le feu sur des pilliers présumés dans le quartier de Morano, le matin du 14 mars, tuant au moins sept personnes. Les tensions s'étaient exacerbées à Toamasina sur fond de troubles croissants suscités par l'antagonisme entre partisans de Didier Ratsiraka et sympathisants de Marc Ravalomanana.

« *Les informations recueillies laissent à penser que ces morts auraient pu être évitées. Les responsables de l'application des lois ne peuvent en effet recourir intentionnellement à l'usage meurtrier d'armes à feu que pour défendre leur propre personne ou celle d'autrui contre une menace imminente de mort ou de blessure grave, or une telle menace n'existait apparemment pas à Toamasina* », a fait observer Amnesty International.

Les deux parties ont signé un accord le 18 avril, à la suite de pourparlers ayant eu lieu au Sénégal au cours desquels il a été convenu de procéder à un nouveau décompte des votes, et d'organiser un référendum s'il s'avère qu'aucun des deux camps n'a obtenu une majorité absolue des suffrages.

« *Les deux parties au conflit et la communauté internationale doivent saisir l'occasion qui leur est offerte de garantir le respect et la protection des droits humains à Madagascar dans l'avenir. Il faut également*

---

*qu'une importance prioritaire soit accordée au respect des droits humains par les forces de sécurité dans le cadre du maintien de l'ordre, afin d'assurer la stabilité future du pays », a ajouté l'organisation.*

**Complément d'information**

Le 22 février 2002, le candidat de l'opposition à l'élection présidentielle Marc Ravalomanana s'est proclamé président de la République de Madagascar, contestant les résultats officiels du scrutin de décembre 2001, selon lesquels ni lui ni le président en exercice, Didier Ratsiraka, n'avaient obtenu une majorité absolue des suffrages. La Haute Cour constitutionnelle (HCC) de Madagascar avait ordonné qu'une nouvelle élection soit organisée.

Cette proclamation du candidat de l'opposition a fait suite à plusieurs semaines de manifestations généralement pacifiques et de grèves générales à Antananarivo, en faveur de Marc Ravalomanana, maire de la capitale. Ce dernier a ensuite nommé son propre « gouvernement », installant ses « ministres » dans les bâtiments gouvernementaux. Le président Didier Ratsiraka et son gouvernement ont quitté Antananarivo et attribué temporairement le statut de capitale à Toamasina, avec le soutien de cinq gouverneurs de provinces. Les tensions ne cessent de s'accroître, les violences de se multiplier et la situation des droits humains de se dégrader dans tout le pays, paralysé par l'affrontement entre les deux camps. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web :**  
<http://www.amnesty.org>